

Procès-Verbal Réunion de bureau du 03 Novembre 2021

Le 03 Novembre 2021 à 17 h 00,

Les membres du bureau de l'Association des Maires Ruraux de la Charente-Maritime (AMR 17) (dont le siège social est situé à la Mairie – Allée Marianne -17160 – Brie-sous-Matha) s'est réuni sur convocation, dans la salle Nivelles de la mairie de Saintes.

Etaient présents :

Bernard GOURSAUD (Maire de Brie-sous-Matha), Wilfrid HAIRIE (Maire de Matha), Christian GRATEREAU (Maire de Macqueville), Alain FOUCHER (Maire de Grandjean), Marie-Agnès BEGEY (Maire de Ballans), Michel LALAIZON (Maire de St Pierre de l'Isle), Gérard LAMIRAUD (Maire de Courcerac), Monique RIVIERE (Maire de Sainte Radegonde), Danielle PERTUS (Maire de Sainte-Même), Pierre TEXIER (Maire de Taillebourg), Bruno DRAPON (Maire de SAINTES), Aurélie GOURMAUD (Adjointe au Maire), Justine RENOUX (Agent Territorial).

Étaient excusés :

Jean-Noël AUBIN (conseiller municipal de Matha), Yves-Luc Gaillard (Maire de Prignac), Mme Corinne IMBERT (Sénatrice), M. Daniel LAURENT (Sénateur), M. Mickaël VALLET (Sénateur).

OUVERTURE DE REUNION :

Le président ouvre la séance par l'approbation du précédent procès-verbal du bureau, qui rédigé collégalement, a été approuvé à l'unanimité.

1* Préparation du nouveau fonctionnement de l'association :

Le bureau de l'AMR 17 vote à l'unanimité pour l'embauche de Mme RENOUX Justine en tant qu'agent d'administratif au sein de l'association pour un temps de travail hebdomadaire de 8 heures soit 35/heures par mois à 10.48 euros brut.

La trésorerie disponible actuellement permet l'achat d'un ordinateur portable. (Voir avec Monique RIVIERE pour SOLURIS, les obligations comptables et le logiciel pour une association).

Voir avec pôle emploi pour un contrat PEC, demander des renseignements sur les types de contrats (demande de disposer d'un ordinateur et d'équipements à la mairie de Brie-sous-Matha).

Faire le point sur la facturation des cotisations de l'AMR 17.

Faire le point des actions des autres AMR départementales et nationales.

Attente des maires ruraux :

- Avoir des réponses rapides et des interlocuteurs compétents.
- Mettre en place un chat sur le site internet de l'AMR 17.

Les subventions départementales de 2022 ne sont pas encore communiquées, mais cela n'est pas assez pour un fonctionnement optimal de l'association (besoins de 80 000 euros). À voir avec Mme MARCILLY et Mme IMBERT pour avoir des relais.

Afin de rendre possible les besoins et attentes des maires ruraux, le bureau sollicite le conseil départementale en complément des 3 000 euros actuellement attribué.

Afin de financer un emploi à temps plein (pour réaliser formations, échanges, juridique, etc...) la demande de subvention est estimée entre 60 000 euros et 80 000 euros, au même titre que l'AMF 17 (177 000 euros), les maires pour la planète (15 000 euros) ou l'association des anciens conseillers généraux (130 000 euros).

Le président (AMR 17) sera chargé d'adresser à la présidente (conseil départementale 17) un courrier dans ce sens.

2* Informations diverses :

Mme GOURMAUD au titre de l'association a assisté à la réunion de la SAFER, Mr ARNOLD s'est proposé pour venir présenter la SAFER.

Fin de séance : 18h45

À Saintes, le 03 novembre 2021
Le Président,
Bernard GOURSAUD